

Face à l'aggravation de la situation, le gouvernement a imposé des mesures de confinement rigoureuses afin de lutter contre la pandémie du coronavirus : « Nous sommes en guerre » martelait notre Président en début de semaine.

Depuis lundi, la Direction d'AIRBUS a également décidé de dispositions exceptionnelles : télétravail pour tous les salariés « éligibles » ; arrêt de la production pendant 4 jours à partir du mardi 12h, prise d'ACT pour les salariés dont le métier n'est pas possible à distance et mise en place du dispositif AMELI pour ceux ne pouvant pas télétravailler et ayant des enfants.

De nombreux sites industriels sont arrêtés ou s'arrêtent dans le pays. Des PME aux sites industriels internationaux comme Michelin, Renault ou Peugeot.



Les salariés s'interrogent donc sur les raisons justifiant la reprise possible d'activités sur nos sites AIRBUS dans les prochains jours. La CFE-CGC s'interroge également et exige une communication claire et transparente de la direction d'airbus.

La pérennité de notre entreprise est-elle en jeu ? Certaines de nos activités sont-elles à ce point vitales pour le pays qu'elles exigent une reprise si rapide ? Lesquelles ?

Personne ne comprendrait un retour imposé au travail sans réponses préalables à ces questions cruciales ! Il en va de l'esprit de confiance entre Airbus, ses managers et ses salariés.

Le recours massif au télétravail est à réaffirmer fermement. Ce mode alternatif n'est pas une option mais bien la condition au maintien des activités de notre entreprise.

Si des activités devaient être identifiées comme essentielles sur site, elles ne pourraient continuer qu'à la condition d'un respect absolu des exigences de sécurité pour les salariés comme :

- Interactions sociales minimales permettant la garantie de la distanciation recommandée
- Mesures de nettoyage draconiennes (postes de travail, toilettes...)
- Moyens de protection distribués à ces personnels (masques, gel hydro alcoolique, désinfectant pour nettoyer les zones de travail...)

Même si ces mesures induisent une réduction importante de nos activités de production, de livraison, de support client, cela doit être assumé sans état d'âme pour les prochaines semaines.

LA CFE-CGC DEMANDE À LA DIRECTION D'ÊTRE TRÈS PRÉCISE DANS SES INSTRUCTIONS AUX MANAGERS, CAR CEUX-CI NE PEUVENT ÊTRE LAISSÉS SEULS EN «PREMIÈRE LIGNE».

Pour la CFE-CGC, tant que les réponses aux questions posées ne sont pas données et que les conditions sanitaires indispensables au maintien des activités essentielles ne sont pas réunies, les activités, même réduites, ne doivent pas redémarrer sur nos sites.